



Je Saussigné, Gabriel Cassin,  
maçon, résidant à Lyon, rue d'Austerlitz, 507,  
 déclare par les présentes avoir reçu de Louis  
 Cassin, aussi maçon, demeurant, Rozyères,  
 (Creuse), la somme de Sept Cent cinquante  
 francs, pour Solde de tous Comptes, entre  
 nous, relatifs à la Succession de nos Père  
 & Mère, jadis, suivant le partage fait entre  
 co-héritiers, suivant acte reçu par M<sup>r</sup> Boumies  
 Notaire à Rozyères, en 1867.

De laquelle je passe bonne et valable  
 quittance me reconnaissant libéré de tous  
 Comptes au Sijet de ses Successions.

Dont acte fait et signé à Lyon le  
 Neuf Janvier mil huit cent Sixante quatre,  
 par nous



Gabriel Cassin

Certificat vérifiable et signé en présence de M<sup>r</sup> Boumies, notaire  
 à Rozyères, et des témoins soussignés, et annexé à la minute d'un acte  
 en dépôt reçu par M<sup>r</sup> Boumies ce jourd'hui 17 j<sup>r</sup>is en 1874

Cassin  
Boumies  
Rozyères

5.80 Quittance à Rozyères le 9 Janvier  
 1874 folio 131 r<sup>o</sup> page 107  
 L. 55 trois francs quatre vingt six cent  
 quatre vingt quinze c<sup>ts</sup>  
 Clément